

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-10-07 - 2.35	
Point de l'ordre du jour	2.35	
Objet	Contrat de bail relatif à un logement pour personnes âgées	

Le conseil communal,

Vu le contrat de bail daté du 19 septembre 2024 conclu avec les époux Monsieur et Madame Mardare Ion & Lilia relatif à la location d'un logement pour personnes âgées à Berchem (résidence Quattro I) ;

Considérant que le contrat prend effet à compter du 1^{er} octobre 2024 et est conclu pour une durée indéterminée ;

Considérant que le contrat est exclu du champ d'application des dispositions de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et des articles 1708 et suivants du Code Civil sur le contrat de louage ;

Vu l'article 2/612/708212/99001 du budget communal ;

Vu la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le contrat de bail du 19 septembre 2024 avec les époux Monsieur et Madame Mardare Ion & Lilia relatif à la location d'un logement pour personnes âgées à Berchem (résidence Quattro I).



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,